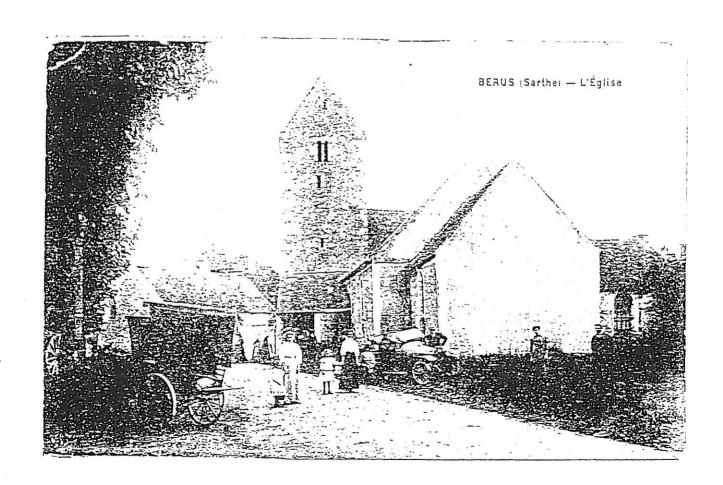
LE 24 JUILLET 1995

NO 15

LÉCHO

Bérus



SOMMAIRE

-=-=-=-=-=-

	LE MOT DU MAIRE	-
-	CONSEIL MUNICIPAL	2
_	COMMISSIONS	3
	BUDGETS :	۷
	. Commune	5
_	TRAVAUX REALISES et TRAVAUX PREVUS	7
-	TAUX D'IMPOSITION	8
-	RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	9
_	TARIFS	IO
-	ORDURES MENAGERES	II
_	ECOLE	12
_	ETAT-CIVIL	I3
_	INFORMATIONS	I4
_	COMITE DES FETES	I5
-	REVUES DE PRESSE	Ι6
_	UN PEU D'HISTOIRE LOCALE	I7

* * * * *

LE MOT

DU MAIRE

A l'occasion de la nouvelle parution du petit Journal d'informations locales, baptisé "L'ECHO" et ceci tout juste après les élections municipales, il est dans mon devoir de remercier au nom de l'équipe élue toutes celles et tous ceux qui nous ont fait confiance pour poursuivre le développement de notre commune et mener à bien les différents travaux et réalisations nécessaires au bien-être de nos concitoyens.

Comme pour le mandat précédent, nous avons fait une profession de foi et nous nous y tiendrons dans la mesure du possible. Nous avons été élus pour cela.

Je vous rappelle la possibilité de nous faire connaître vos désidératas, même anonymement, en les déposant dans la boîte de la mairie.

J'espère que ce petit Journal sera accueilli favorablement dans votre foyer et je reste au service de tous.

LE MAIRE,

G. GOSSET

CONSEIL MUNICIPAL

M A I R E

M. GOSSET Gilbert

A D J O I N T S

M. BAILLY Jean

M. LAMARE Gille

CONSEILLERS

M. FORGET Joël

MME PIN Marie-Odile

M. PORTIER Gabriel

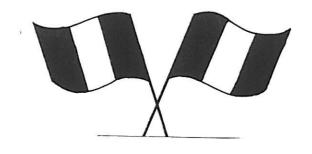
M. BRIERE André

M. BURIN Jean-Paul

M. AUDOUIN Daniel

M. CUCHET Henri

M. BATONNIER Thierry



COMMISSIONS

- SIVOS DU COLLEGE D'ANCINNES SIVOS BERUS, BETHON, CHERISAY
 - . Mr LAMARE Gille
 - . Mme PIN Marie-Odile

- . Mr GOSSET Gilbert
- . Mr PORTIER Gabriel

- SYNDICAT D'EAU DE CHAMPFLEUR

- . Mr GOSSET Gilbert
- . Mr FORGET Joël
- . Mr BRIERE André

- SYNDICAT A LA CARTE DU CANTON DE SAINT PATERNE

Titulaires

Suppléants

- . Mr GOSSET Gilbert
- . Mr LAMARE Gille

- . Mr BATONNIER Thierry
- . Mr BURIN Jean-Paul

- C.N.A.S.

- C.C.A.S.

- . Mr GOSSET Gilbert Titulaire
- . Mr AUDOUIN Daniel Suppléant
- . Mme PIN Marie-Odile
- . Mr BURIN Jean-Paul
- . Mr BAILLY Jean
- . Mr AUDOUIN Daniel

COMMISSIONS COMMUNALES

- "BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE" :

. Mrs GOSSET Gilbert, AUDOUIN Daniel, BAILLY Jean.

- "AFFAIRES SCOLAIRES" :

- . Mrs GOSSET Gilbert, PORTIER Gabriel,
- . Mme PIN Marie-Odile.

- "ASSAINISSEMENT" :

. Mrs LAMARE Gille, BURIN Jean-Paul.

- "FINANCES-BUDGETS":

. Mme PIN Marie-Odile, Mr LAMARE Gille.

- "INFORMATION-JOURNAL" :

. Mme PIN Marie-Odile, Mr FORGET Joël.

- "JEUNES" :

- . Mme PIN Marie-Odile, Mr FORGET Joël.
- . Mrs BURIN Xavier et JULIEN Christophe, jeunes de la Commune.

BUDGETS

COMMUNE :

Compte administratif 1994

	Fonctionnement	Investissement
- RECETTES =	874.080,79 F	365.4I0,33 F
- DEPENSES =	795.942,8I F	324.653,37 F
EXCEDENT 1994 =	78.I37,98 F	40.756,96 F

Budget primitif 1995

SECTION: FONCTIONNEMENT Vue d'ensemble

CHAP.	LIBELLE	PREVISIONS
60	** DENREES ET FOURNITURES	52.000,00 F
6I	** FRAIS DE PERSONNEL, CHARGES	26I.783,00 F
62	** IMPOTS ET TAXES	2.000,00 F
63	** TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	I4I.798,00 F
64	** PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	II3.383,00 F
65	** ALLOCATIONS, SUBVENTIONS	45.87I,00 F
66	** FRAIS DE GESTION	75.600,00 F
67	** FRAIS FINANCIERS	I5.653,00 F
82	** CHARGES ANTERIEURES	0
83	** EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	I36.702,00 F
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSES	844.790,00 F
70	** PRODUITS D'EXPLOITATION	40.700,00 F
7I	** PRODUITS DOMANIAUX	I8.000,00 F
73	** RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	58.905,00 F
74	** DOTATIONS GLOBALES VERSEES	293.0I7,00 F
75	** IMPOTS DIRECTS	327.236,00 F
82	** PRODUITS ANTERIEURS	78.I37,00 F
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTES	844.790,00 F

SECTION: INVESTISSEMENT Vue d'ensemble

CHAP.	LIBELLE	PREVISIONS
I6 I8 2I 23 25	** REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ** REGL. DETTES A LONG TERME ** ACQUISITION DE BIENS ** TRAVAUX BATIMENTS ** PRETS ET AVANCES A LONG TERME	29.637,00 F II.258,00 F 8.006,00 F 722.592,00 F 36.I23,00 F
TOTAL I	NVESTISSEMENT DEPENSES	807.6I6,00 F
06 IO II I4 I6 25	** EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE ** SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ** PRELEVEMENT/RECETTES ORDINAIRES ** PARTICIPATION TRAVAUX EQUIPEMENT ** PRODUITS DES EMPRUNTS ** RECOUVREMENTS ET CREANCES	40.757,00 F 475.328,00 F I36.702,00 F 3.I58,00 F I50.000,00 F I.67I,00 F
TOTAL I	807.6I6,00 F	

ASSAINISSEMENT :

Compte administratif 1994

_	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
- RECETTES = - DEPENSES =	I59.603,64 F 63.386,I9 F	326.755,95 F 367.899,84 F
EXCEDENT 1994. = DEFICIT 1994 =	96.2I7,45 F	4I.I43,89 F

Budget primitif 1995

SECTION : EXPLOITATION Vue d'ensemble

CHAP.	LIBELLE	PREVISIONS
66 68 006	60,61,62,709 MVT STOCKS, CHARGES CHARGES FINANCIERES DOTATION AMORTISSEMENTS AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	37.928,00 F 28.828,00 F 19.045,00 F 2.46I,00 F
TOTAL D	TOTAL DES DEPENSES EXPLOITATION	
70 77 002	VENTES PRODUITS, SERVICES PRODUITS EXCEPTIONNELS EXCEDENTS ANTERIEURS	28.000,00 F I9.045,00 F 4I.2I7,00 F
TOTAL E	88.262,00 F	

SECTION : INVESTISSEMENT Vue d'ensemble

CHAP.	CHAP. LIBELLE			
00I I3 I6 23	I3 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT I6 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
TOTAL				
I0 I3 28 005	I3 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
TOTAL	I2I.506,00 F			

TRAVAUX REALISES & TRAVAUX PREVUS

Travaux réalisés en 1994

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE.
- PEINTURE DE LA VOUTE DE L'EGLISE ET DE LA SACRISTIE.
- ACHAT BATIMENTS SOFACO 385 et 386 (Utilisés pour l'Ecole)

Travaux réalisés début 1995

- ENFOUISSEMENT RESEAUX AERIENS DANS LE BOURG.
- REFECTION GOUTTIERES TOITURE CANTINE SCOLAIRE.

Travaux prévus en 1995

- AMENAGEMENT CARREFOUR RNI38 ET CD 285.
- TRAVAUX HYDRAULIQUES A "LA PIECE" ET AU "PATIS".

TAUX D'IMPOSITION

Pour I995, les taux d'imposition seront :

•	Taxe d'habitation	7,00	%
•	Foncier bâti	II,77	%
	Foncier non bâti		
	Taxe professionnelle	8,64	%

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Mairie :

Le Bourg..... TEL. 33 26 83 33

* Heures d'ouverture :

Mardi	de	I 7	Heures	à	I 9	Heures	30
Mercredi	de	IO	Heures	à	I2	Heures	00
Jeudi	de	I 5	Heures	à	I8	Heures	00
Vendredi	de	9	Heures	à	12	Heures	00

^{*} Le Maire ou ses adjoints assurent une permanence le mardi soir.

- Assistance sociale :

Mme LAGUESSE-MADELIN...... Centre Social à Oisseau-le-Petit.

Permanences:

- . A la mairie d'Arçonnay Le Lundi de II H à I2 H
- A la mairie de Champfleur..... Le Lundi de I4HI5 à I5HI5
- . A la mairie de Gesnes le Gandelin.. Le Jeudi de II H à I2 H.

Ce qu'il faut savoir

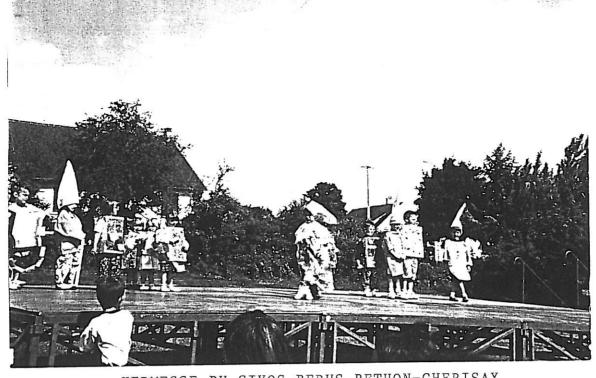
Le jardin est souvent une cause de brouilles plus ou moins profondes avec les voisins qui n'entendent être dérangés ni par le bruit continuel de votre tondeuse. ni par les fumées suffocantes de vos feux de bois. ni par l'ombre portée des arbres de votre propriété sur leur propre jardin.

A vous de bien connaître vos droits et vos devoirs. Ceux des voisins aussi, bien sûr.

- Vous pouvez planter sur votre terrain autant d'arbres et de haies que vous voulez, quelle que soit leur hauteur. Peu importe que ces arbres privent les voisins de la vue ou de l'ensoleillement. C'est une contrainte de voisinage que les autres propriétaires doivent supporter, tout comme une construction nouvelle. Toutefois, il y a des distances et des hauteurs à respecter, en limite de propriété.
- Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de deux propriétés.
- Tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative.
- Tout arbre planté à plus de 2 m de la limite séparative peut se développer en hauteur sans limite, même si cela gêne le voisin. Les mêmes calculs existent pour les haies.
- Vous pouvez couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais il vaut mieux, par courtoisie, avertir le voisin.
- Si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Mais vous pourriez agir contre votre voisin si les feuilles des arbres de ce dernier vous occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans la gouttière ou sur le toit de votre maison.
- Si les arbres de votre voisin ont des branches qui dépassent la limite séparative et surplombent votre terrain, vous pouvez exiger de lui qu'il coupe ces branches afin qu'elles ne dépassent pas cette limite, mais vous ne pouvez le faire vousmême, sauf s'il vous y autorise expressément et, de préférence, par écrit.
- Si les branches des arbres qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de

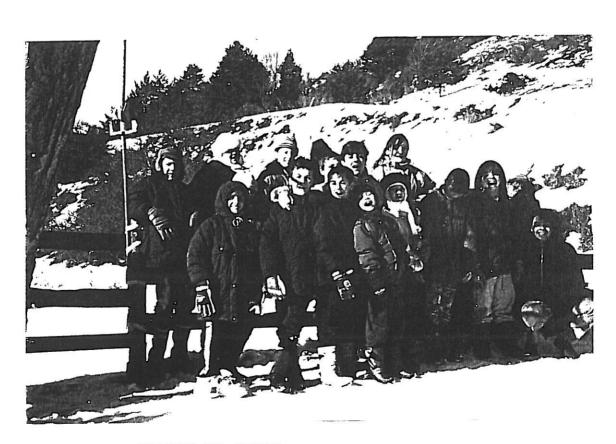
cueillir ceux-ci, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre chez vous : le voisin ne peut vous les réclamer.

- Vous n'avez pas le droit même pour l'enjoliver de palisser quoi que ce soit sur le mur du voisin, jouxtant le vôtre, sans son accord. Ne prenez donc pas le risque de voir le voisin vous obliger à arracher une vigne vierge que vous auriez laissé courir sur son mur pour en cacher la laideur.
- Vous ne pouvez pas non plus obliger votre voisin à la planter lui-même. Il faut accord (si possible écrit) entre vous et lui.
- Il n'y a pas de distance minimale à respecter pour les arbres plantés en espalier, c'est-à-dire adossés au mur; mais alors la plantation ne doit pas dépasser la crête du mur. Si le mur est mitoyen, chaque propriétaire peut ainsi adosser ses plantations contre le mur. Mais si le mur est privatif, seul celui qui en est propriétaire peut y adosser des plantations.
- En ce qui concerne les végétaux poussant sur une clôture mitoyenne, chacun des propriétaires à le droit à la moitié des produits et des fruits de la haie. Il en va ainsi de même pour les fruits que donnent les branches qui dépassent.
- En cas de litige sur la distance exacte de plantation à respecter, par rapport à la limite séparative, le juge, c'est-à-dire le tribunal d'instance (représentation par avocat non indispensable), doit rechercher s'il n'y a pas un règlement ou un usage local. Dans ce cas, il s'agit essentiellement d'un arrêté municipal que peut prendre le maire dans sa commune. Pour savoir s'il existe un tel arrêté, il convient donc de s'informer auprès de la mairie, de préférence par lettre. Les usages locaux sont souvent codifiés par les chambres d'agriculture. Un exemplaire des usages codifiés est déposé et conservé au secrétariat des mairies pour être communiqué au personnes qui le demandent.
- Sachez, en outre, que si votre jardin borde ur chemin départemental ou communal vous ne pouvez planter une haie ou des arbres qu'à 0,50 m, au moins, en retrait de l'alignement.



KERMESSE DU SIVOS BERUS-BETHON-CHERISAY

SAMEDI 24 JUIN 1995 : CLASSES MATERNELLES de BERUS.



CLASSE DE NEIGE :

SEJOUR A VIEILLE VILLE dans les Hautes Alpes.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- . AUNIS Clémence le 04 avril I994
- . LEGUET Quentin le 06 avril I994
- . LE BAIL Julie le OI mai 1994
- . BARBRY Marion le I8 décembre 1994
- . DOUDIEUX Louis-Dominique le 06 Mars 1995
- . LOUVEL Mathilde le I9 avril I995

MARIAGE:

. SLIMANE Taher et VAUGARNY Corinne le II septembre 1993.

DECES :

- . MARINIER Suzanne Vve VOYER le 3I Août 1993
- . RAGOT Yvonne Vve PLANCHAIS le 08 Octobre 1993
- . MONNIER ALphonsine Vve LEVEILLE 1e 26 Mars 1995

INFORMATIONS

TAUX DE NITRATE :

Analyse du 23 mars I995 à la cantine de Bérus : 3I mg/L

Normes: 50 mg/L

Conclusion : conforme à la règlementation en vigueur.

NOUVEAUX HABITANTS:

- . Mr et Mme VASEUX Patrick "La Grisonnière" . Mr et MMe PLASSARD Gérard "La Palestine" . Mr et MMe PIN Jean-Christophe "La Palestine"
- . Mr et Mme LIGOREAU Gilbert "La Motte"
- . Melle LAUNAY Nicole "Le Fourneau"
- . Melle FLAHAUT Aline "La Feuillère"
- . Mr CHANTELOUP Christophe "La Feuillère"
- . Mr et Mme CHAUVEL Christian "La Miottière"
- . Mr et Mme BROSSARD Dominique "La Palestine"
- . Mr et Mme BROGUET Jean-Jacques "Le Fourneau" . Mr et MMe BOURDAIS Jean-François "La Miottière"
- . Mr et Mme BILLARD Pierre "Les Prés de vaux"
- . Mr et Mme FOUCOUIN Patrick "La Feuillère"

TEXTILES USAGES :

Un ramassage des textiles usagés aura lieu le Samedi 7 Octobre 1995. Un sac sera distribué dans chaque foyer à cet effet ainsi que les informations relatives à la collecte.

CENTRES DE VACANCES :

- CENTRE AERE D'HELOUP :

La commune participe aux frais demandés par le Centre Aéré d'Héloup "Robert HEE" dans la limite de 2I Jours par an et par enfant et pour une valeur définie chaque année par le Conseil Municipal.

Le montant journalier pour I995 est de I5 F par jour et par enfant.

- C.L.S.H. DE FYE :

Une subvention de I5 F par jour avec un maximum de 2I Jours par enfant est versée aux familles qui présenteront une attestation de présence au Centre de Loisirs Sans Hébergement de FYE.

- VACANCES D'ETE JEUNES au CENTRE RURAL DE OISSEAU

La commune verse une subvention de IO % de la valeur du stage à raison d'un stage par enfant et par an, avec un minimum forfaitaire de 25 Frs par stage pour les enfants de la commune qui participeront aux activités organisées par le Centre Social Rural du Canton de ST PATERNE pendant les vacances scolaires de Juillet à Août dans le cadre des "Vacances Eté Jeunes 95".

PERMANENCES MAIRIE :

En raison des congés du personnel communal, à compter du I4 août et jusqu'au 03 Septembre inclus, la Mairie sera ouverte au public les jours et heures ci-après :

- _ MARDI 22 AOUT 1995 DE 18 H 15 à 19 H 30.
- MARDI 29 AOUT 1995 DE 18 H 15 à 19 H 30.

En cas d'urgence, s'adresser à M. Gilbert GOSSET, Maire,

TEL.: 33.26.83.87

COMITE DES FETES

*** COMICE AGRICOLE A BERUS ***

SAMEDI 2 et DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 1995

SAMEDI

7h: TRIPES

11h: RECEPTION DES AUTORITES

8h: EXPOSITION DES ANIMAUX

14 h30 : BAPTEMES DE L'AIR

EXPOSITION DU MATERIEL AGRICOLE

EN ULM

EXPOSITION ARTISANALE ET D'AUTOMOBILES

20 h : REPAS DANSANT 80 F AVEC RETRO 2000 (reservation près du comité des fêtes)

23 h : ELECTION DE MISS CANTON

A partir de 9 heures :

VIDE GRENIERS

DIMANCHE

A partir de 14 heures :

CONCERT AVEC LA MUSIQUE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS

ENTREE 20F

FETE FORAINE * BUVETTE * STANDS DIVERS

*** CONCOURS DE 17 ***

Le 21 OCTOBRE 1995

REVUES DE PRESSE



Gilbert Gosset et les conseillers candidats aux prochaines municipales (absents Marie-Odile Pin et Henry Cuchet).

(Extrait de Ouest-France du 3I Mai 1995)

Le réaménagement du centre bourg a changé la commune Enfouissement des réseaux et entretien du patrimoine



Le bourg de Bérus a radicalement changé de visages.

(Extrait de Ouest-France du IO-II Juin 1995)

La RIVIERE en Bérus.

Une antique " sieurie " au bord du vieux Saosnois, S'enfonce lentement dans la brume et la ruine, Auprès des bois de Vaux, sur le chemin gaulois Qui domine Bérus jusqu'à la Palestine.

Cette belle demeure, au cachet de logis, Conserve de son temps des restes de noblesse Et des airs de grandeur par ses nombreux granits, Ecussons et linteaux d'une grande richesse.

Le fief avait jadis un turbulent patron, Le très noble seigneur Sanson de la Houssaye, Dont l'orgueilleux menoir, narquait même Alençon! Le Maître a disparu. Sa mémoire est restée..

Un chêne de son temps s'accroche encore au sol Et de tout son vieux coeur se met en confidence Pour conter le passé, lorsque les cris le vol Des hiboux du bocage, s'élèvent du silence!

Et du plus haut des lieux du "Chemin de l'étain "La "RIVIERE " a beaucoup enrichi sa mémoire Et sait conter aussi ses grandeurs, son déclin! A travers mille faits de la petite histoire.

Sa terre dépendit d'un fief de Chérisay Portant le même nom et lui deveit hommage. Vendue et partagée, un fermier l'habitait. Et l'éclat de jadis, fit place au labourage!

.

Elle a vu l'échafaud se dresser sous ses murs Et se presser autour une foule innombrable Joyeuse et adsoiffée.. de souvenirs impurs !! Puis, deux têtes tomber..!!. Le tout fut mémorable!

.....

Selon d'inciens fermiers, par temps calme la nuit, L'étrange chute d'eau.. d'une étrange "RIVIERE " S'entend au souterrain que la légende dit Unir la POTERIE à ce lieu de mystère ...?

Le tout, quoi qu'il en soit, est d'un grand intérêt. Son muguet, sa forêt, en mai sont idylliques... Ses pierres du manoir, son attachant passé Sont pour les historiens, simplement magnifiques !!!

Jeau/Chante

toujours avec des fleurs et .. comme il peut..son terroir natal...